

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et le FIPHFP renouvellent leur partenariat en faveur de l'inclusion des agents en situation de handicap

– TOURS, le 28 octobre 2026 –

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG37) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) officialiseront, le **28 octobre 2026**, la signature de leur **6^{ème} convention de partenariat**, marquant la poursuite d'un engagement commun en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale.

Depuis **2008**, le CDG37 est engagé de manière continue dans une collaboration structurante avec le FIPHFP, permettant d'installer durablement en dans la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire une dynamique en faveur du handicap au travail.

Ce partenariat est matérialisé par la conclusion d'une convention fixant :

- des objectifs chiffrés à atteindre sur la durée de la convention (4 ans),
- des actions à réaliser, réparties autour de 5 axes (définis sur le plan national),
- les moyens humains et organisationnels mobilisés par le CDG,
- un financement conditionnel,
- des obligations de traçabilité, justification et reporting.

Au-delà de son cadre contractuel, la convention constitue un véritable outil stratégique de pilotage. Elle permet au CDG37 de structurer et de renforcer son accompagnement auprès des employeurs territoriaux du département sur :

- l'insertion des travailleurs en situation de handicap ;
- le maintien dans l'emploi ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle.
- l'information et l'accompagnement stratégique des employeurs ;

Souhaitant poursuivre cette dynamique, le Centre de Gestion et le FIPHFP ont conclu une **sixième convention**, entrée en vigueur le **1^{er} juin 2026** pour une durée de **quatre ans**.

La signature officielle du 28 octobre prochain viendra ainsi réaffirmer la volonté commune des deux partenaires de poursuivre leurs actions en faveur d'une fonction publique territoriale plus inclusive, accessible et attentive aux parcours professionnels des agents en situation de handicap.

À propos du FIPHFP :

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique (FIPHFP) œuvre dans les trois versants de la Fonction publique. Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

En 2025, 41 384 recrutements ont été réalisés et 8 682 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 6,36%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations : www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X : @FIPHFP

À propos du groupe Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

CDG 37

Antoine DESMIER, responsable du service Prévention - antoine.desmier@cdg37.fr

02 47 60 85 00 - 02 47 60 85 26

www.cdg37.fr

FIPHFP

Blandine Dabrowski - b.dabrowski@agence-cid.fr

Suivez-nous sur



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire